



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 59931

Texte de la question

M. Jacques Remiller attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur la mesure visant à mettre en place le dispositif du permis de conduire à 1 euro par jour. Les banques seront mises à contribution pour préfinancer à taux zéro le permis et ce jusqu'à l'obtention de celui-ci et la totalité du coût de la formation en auto-école, soit 1 000 euros à 1 200 euros, devra être remboursé par l'élève. Si ce projet mérite d'être soutenu, il ne faut pas cependant occulter les raisons de la forte croissance des jeunes conducteurs sans permis et il s'avère que souvent le coût de la formation n'est pas le seul obstacle. Il lui demande si des mesures sont actuellement à l'étude afin de réformer en profondeur le permis de conduire, par exemple en abaissant l'âge des candidats ou en simplifiant les épreuves.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59931

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2005, page 2632